



Vior inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

1. Nature des activités.....	3
2. Performance globale	4
3. Activités d'exploration	8
4. Résultats d'exploitation	24
5. Sommaire de l'information trimestrielle.....	25
6. Liquidités.....	26
7. Régime d'options d'achat d'actions	27
8. Arrangement hors bilan	27
9. Transactions entre parties liées.....	28
10. Évènements postérieurs à la date de clôture.....	28
11. Nouvelles normes comptables	28
12. Principaux jugements et estimations comptables	28
13. Instruments financiers	28
14. Facteurs de risques.....	28
16. Énoncés prospectifs.....	30

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Le présent rapport de gestion de Vior Inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2021. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés audités (les « États Financiers ») de la Société au 30 juin 2021 préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »). À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens. Le 14 décembre 2020, la Société a changé de nom de Société d'exploration minière Vior inc. à Vior inc.

Davantage d'information sur la Société et ses opérations a été déposée électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada (www.sedar.com).

Abréviation	Période
Exercice 2019	1 juillet 2018 au 30 juin 2019
T1-2020	1 juillet 2019 au 30 septembre 2019
T2-2020	1 octobre 2019 au 31 décembre 2019
T3-2020	1 janvier 2020 au 31 mars 2020
T4-2020	1 avril 2020 au 30 juin 2020
Exercice 2020	1 juillet 2019 au 30 juin 2020
T1-2021	1 juillet 2020 au 30 septembre 2020
T2-2021	1 octobre 2020 au 31 décembre 2020
T3-2021	1 janvier 2021 au 31 mars 2021
T4-2021	1 avril 2021 au 30 juin 2021
Exercice 2021	1 juillet 2020 au 30 juin 2021
Exercice 2022	1 juillet 2021 au 30 juin 2022

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de biens miniers. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO.

La Société est engagée dans l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières de qualité dans des régions à fort potentiel et accessibles en utilisant des techniques d'exploration avancées. Sa mission est d'identifier et de générer des projets d'exploration de qualité et de les développer seule ou en partenariat dans le but de bonifier la valeur de ses actifs. La Société détient des propriétés minières au Québec ainsi qu'au Nevada, États-Unis, par l'entremise de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »).

Il n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. Afin de déterminer si le coût des biens miniers peut être récupéré et un retour sur investissement gagné, plusieurs facteurs devront être considérés dont entre autres : capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés avant la mise en production commerciale ou disposition de propriétés avec un gain significatif. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités, le succès passé à cet égard n'étant pas garant de l'avenir.

2. PERFORMANCE GLOBALE**2.1 Belleterre**

Vior a signé une convention d'option pour l'acquisition à 100 % des titres miniers de l'ancienne mine d'or à haute teneur Belleterre, ainsi que l'ajout d'une position majeure de terrain d'exploration s'étalant sur une longueur de 37 km dans le secteur de Belleterre, à 95 km au sud de Rouyn-Noranda, Québec. Les ententes sont décrites en détail dans la section 3.1.

Cette acquisition est une étape importante pour Vior dans l'élaboration de son portefeuille stratégique de projets. Au cours des dernières années, nous avons évalué de nombreuses opportunités d'acquisition basées sur nos critères de sélection, qui sont d'être localisé dans une juridiction favorable à l'exploration minière, de présenter un potentiel minier aurifère élevé et reconnu, d'avoir des infrastructures à proximité et d'être facilement accessible. Ces facteurs permettent de maintenir des coûts raisonnables d'exploration et surtout, augmentent significativement le potentiel de retour sur l'investissement pour nos actionnaires. Ce projet, situé à Belleterre, répond à chacun de nos critères; des ressources aurifères historiques, des indications en forage pour d'autres ressources potentielles, la présence d'infrastructures existantes sur le site, l'accès à un réseau routier et une certaine proximité avec des usines de traitement de minerai aurifère ayant actuellement des disponibilités.

L'acquisition du secteur de l'ancienne mine à haute teneur, en plus des nouvelles positions de terrain, assure maintenant à Vior une place prépondérante comme joueur dans la bande volcano-sédimentaire de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 50 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante par les détenteurs précédents. Nous croyons maintenant que notre position actuelle de terrain nous permettra de travailler avec une vision plus globale et systématique, optimisant ainsi le potentiel pour une nouvelle découverte. De plus, la présence de Minière Osisko inc. (« Osisko ») dans le secteur devrait avoir pour effet de dynamiser les activités d'exploration à Belleterre.

2.2 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement de 2 588 187 \$ au 30 juin 2021 (897 111 \$ au 30 juin 2020) ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les douze prochains mois.

2.3 Placement privé**2.3.1 Placement privé complété le 23 juillet 2020**

Le 23 juillet 2020, la Société a complété un placement privé totalisant 13 500 000 unités au prix de 0,10 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 350 000 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,15 \$ par action pour une période de 24 mois expirant le 23 juillet 2022. Dans le cadre du placement, la Société a payé des frais d'intermédiation totalisant 28 000 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des initiés totalise 75 200 \$.

2.3.2 Placement privé complété le 22 et 30 mars 2020

Le 22 et 30 mars 2021, la Société a complété un placement privé totalisant 12 000 000 unités au prix de 0,20 \$ l'unité, pour un produit brut total de 2 400 000 \$. En tant qu'investisseur stratégique, Osisko a souscrit pour total de 985 000 \$ (880 000 \$ le 22 mars 2021 et 105 000 \$ le 30 mars 2021). Immédiatement suivant la clôture du 30 mars 2021, Osisko détient environ 6,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (et 9,9 % sur une base partiellement diluée, en présumant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko).

Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,30 \$ par action pour une période de 24 mois expirant le 22 et 30 mars 2023 respectivement. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,30 \$ pour les bons de souscription émis le 22 mars 2021 et à 0,45 \$ pour les bons émis le 30 mars 2021, pendant 10 jours de séance consécutive.

Conformément aux modalités de l'investissement d'Osisko, les parties ont conclu une entente sur les droits de l'investisseur, conférant certains droits à Osisko tant qu'Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (sur une base non diluée), notamment :

- Le droit d'Osisko de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société de façon à permettre à Osisko de conserver sa participation dans le capital social de la Société à ce moment, sujet à une participation maximale de 19,9 % dans le capital social de la Société.
- Un droit de premier refus à l'égard de l'acquisition des projets Skyfall et Ligneris dans les 24 mois suivant la clôture de l'investissement d'Osisko, sujet aux droits préexistants de parties non liées sur ces projets.
- À compter du deuxième anniversaire de la date de clôture de l'investissement d'Osisko et par la suite, tant qu'Osisko maintiendra une participation dans le capital social de Vior d'un minimum de 5 %, Osisko aura le droit de désigner un candidat d'Osisko au conseil d'administration de la Société.
- De plus, à la suite de la clôture de l'investissement d'Osisko, la Société formera un comité technique consultatif relatif à l'avancement de l'exploration sur les projets Skyfall et Ligneris. Le comité comprendra au moins deux individus nommés par Osisko et son rôle sera exclusivement consultatif.

Dans le cadre du placement, la Société a payé des frais d'intermédiation totalisant 11 100 \$ à des tierces parties sans lien de dépendance à l'égard de la Société. La participation des initiés totalise 171 000 \$.

2.4 Données concernant les actions en circulation

	Au 13 octobre 2021	Au 30 juin 2021
	Nombre	Nombre
Actions ordinaires	72 944 267	72 944 267
Options d'achat d'actions (« Options »)	5 129 000	4 979 000
Bons de souscription	14 875 000	14 875 000
	93 038 267	92 798 267

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Les Options en circulation et exerçables sont les suivantes au 13 octobre 2021:

Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
150 000	150 000	0,135	4 janvier 2023
475 000	475 000	0,10	15 mai 2024
150 000	150 000	0,11	7 juillet 2024
1 290 000	430 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	64 666	0,17	5 février 2026
120 000	-	0,22	14 avril 2026
325 000	75 000	0,22	19 mai 2026
150 000	-	0,20	24 août 2026
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
5 129 000	3 619 666		

Les bons de souscription en circulation sont les suivants au 13 octobre 2021:

Nombre	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
6 375 000	0,15	23 juillet 2022
1 500 000	0,12	8 décembre 2022
2 200 000	0,30	22 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,30 \$
3 800 000	0,30	30 mars 2023 – clause d'accélération 10 jours à 0,45 \$
1 000 000	0,30	14 juin 2024
14 875 000		

2.5 Ententes avec partenaires

En date du 30 juin 2021, la Société a deux ententes d'option actives avec :

- 1) Iluka Exploration Canada (Ltd.) (« Iluka ») sur la propriété Big Island Lake; et
- 2) Iluka sur la propriété Foothills.

Le détail des ententes se retrouve dans la section 3 Activités d'exploration.

2.6 Investissement stratégique dans Ridgeline

La Société a complété une succession d'investissements stratégique dans Ridgeline Minerals Corporation (« Ridgeline »). Ridgeline est une société sans lien de dépendance dont la filiale à part entière basée au Nevada détient l'option d'acquérir une participation de 100 % dans quatre projets d'exploration aurifère de type Carlin très prometteur situés dans les districts de calibre mondial de Carlin et Battle Mountain-Eureka au Nevada. Ridgeline vise à augmenter ses chances de découverte en tirant profit de son partenariat stratégique avec Envirotech Drilling LLC afin de réduire sensiblement les coûts de forage directs, s'assurant ainsi que les dollars investis en exploration sont maximisés durant les premières phases du cycle d'exploration.

Le 17 août 2020, les actions ordinaires de Ridgeline commençaient à se négocier à la Bourse sous le symbole « RDG », et ce, suite à la clôture du premier appel public à l'épargne sursouscrit et augmenté à plus de 5 M\$ tel qu'annoncé le 13 août 2020.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

La Société a investi dans Ridgeline un total de 625 850 \$ pour 3 642 500 actions (0,172 \$ coût moyen). Au 30 juin 2021, le cours à la clôture des actions de Ridgeline est 0,69 \$ à la Bourse pour une valeur totale de 2 513 325 \$ (1 274 875 \$ au 30 juin 2020). Vior a enregistré une variation favorable de la juste valeur de ses actions de 1 238 450 \$ pour l'Exercice 2021 (649 025 \$ durant l'Exercice 2020).

2.7 Autres actions cotées détenues : Ethos Gold Corp.

Dans le cadre de l'entente d'option amendée sur la propriété Ligneris, la Société a reçu au total 425 000 actions d'Ethos Gold Corp. (« Ethos ») évaluées à 110 750 \$ au moment de leur émission. Au 30 juin 2021, la valeur à la Bourse est de 0,31 \$ par action pour une valeur totale de 131 750 \$. La Société a enregistré une variation favorable de la juste valeur de ses actions de 46 000 \$ pour l'Exercice 2021 (défavorable de 25 000 \$ durant l'Exercice 2020).

2.8 Information financière annuelle choisie

	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
	\$	\$	\$
Produits	22 450	271 181	151 015
Bénéfice net (perte nette)	464 989	298 755	(728 679)
Résultat de base	0,008	0,007	(0,016)

	Au 30 juin		
	2021	2020	2019
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 749 922	938 000	1 638 404
Actions cotées et autres investissements	2 645 075	1 299 875	210 600
Biens miniers	3 335 296	1 543 624	1 494 292
Actif total	9 046 649	3 858 766	3 628 106
Capitaux propres	8 536 573	3 719 943	3 408 888

La variation des bénéfices nets est principalement due à la variation favorable de la juste valeur des actions de Ridgeline (section 2.6).

2.9 Impact du COVID-19 sur les opérations de Vior

Conformément aux directives en matière de santé et de sécurité établies par nos autorités gouvernementales fédérales, provinciales et d'État (Nevada), Vior a redirigé à partir de mars 2020 son personnel vers le travail à distance depuis leur domicile tout en restant pleinement opérationnelle. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a annoncé la reprise graduelle des travaux d'exploration minière le 11 mai 2020. Ainsi, Vior a pu compléter des programmes d'exploration durant l'été et l'automne 2020 tout en respectant les mesures de prévention sanitaire recommandées. De plus, le ministre a annoncé le report de l'exigence de réaliser des travaux de terrain minimaux pour effectuer le renouvellement d'un claim.

Compte tenu de la volatilité et de l'incertitude qui frappent les marchés financiers et l'économie en général, nous sommes confiants de la solidité des assises qui supportent le secteur des métaux précieux. L'or se comporte généralement très bien en période de crise et d'incertitude et particulièrement lorsque les politiques des banques centrales favorisent un environnement de taux d'intérêt bas ou réel négatif.

L'équipe de Vior a pu profiter de cette période pour évaluer activement plusieurs projets d'exploration et a acquis et ou consolidé les projets Belleterre, Skyfall et Mirabelli.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Vior a reçu le 22 avril 2020 et le 1 avril 2021 des prêts de 40 000 \$ et 20 000 \$ respectivement sans intérêt en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ces prêts servent à financer les coûts de fonctionnement et sont offerts par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt sera assorti de subventions totalisant 20 000 \$ s'ils sont remboursés en totalité au plus tard le 31 décembre 2022. Au 1^{er} janvier 2023, la Société a l'option de demander une extension du prêt pour repousser de 3 ans le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %.

Finalement, la Société a bénéficié du programme de subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour 161 089 \$ (28 697 \$ durant l'Exercice 2020).

3. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Les coûts d'acquisition des biens miniers et les frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui les présente les activités par période et par propriété :

	T4-2021	T4-2020	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$	\$	\$
Belleterre				
Acquisition et maintien	185 270	-	406 625	-
Actions émises	-	-	178 300	-
Forage	2 890	-	3 484	-
Géologie	71 131	-	122 623	-
Géophysique	194 329	-	196 369	-
Géochimie	115	-	372	-
Rémunération à base d'actions	2 732	-	2 732	-
Crédits miniers	(89 211)	-	(107 570)	-
	367 256	-	802 935	-
Belmont				
Acquisition et maintien	-	-	11 700	-
Actions émises	-	-	16 380	-
	-	-	28 080	-
Big Island Lake				
Acquisition et maintien	-	-	-	1 239
Forage	-	-	-	260
Géologie	-	1 120	893	13 834
Géophysique	-	-	-	-
Géochimie	-	-	-	332
Logistique	-	-	-	-
Recharge au partenaire	-	(1 120)	(893)	(15 665)
Crédits miniers	-	-	-	-
Radiation	-	-	-	-
	-	-	-	-
Foothills				
Acquisition et maintien	18 239	438	21 046	12 759
Forage	-	828	69 012	780 053
Géologie	139	1 015	1 468	13 926
Géophysique	-	-	-	49 538
Recharge au partenaire	(18 378)	(2 281)	(91 526)	(855 664)
Crédits miniers	-	(91)	-	(216)
Radiation	(667)	-	(667)	-
	(667)	(91)	(667)	396

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	T4-2021	T4-2020	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$	\$	\$
Lac Merlin				
Acquisition et maintien	-	2 650	-	2 650
Forage	-	178	-	178
Géologie	70	4 384	171	4 384
Rémunération à base d'actions	213	-	1 207	-
Crédits miniers	(24)	(1 606)	(58)	(1 606)
	259	5 606	1 320	5 606
Ligneris				
Acquisition et maintien	-	-	385	8 327
Actions et bons de souscription émis	283 000	-	283 000	-
Forage	280	3 426	13 735	118 926
Géologie	(269)	1 893	13 937	63 572
Géophysique	524	-	834	17 388
Géochimie	-	-	1 890	6 188
Recharge au partenaire	-	(5 317)	(25 959)	(210 363)
Rémunération à base d'actions	760	-	760	-
Crédits miniers	(225)	(95)	(1 953)	(4 033)
Païement d'option reçu en actions	-	-	(60 750)	(50 000)
	284 070	(93)	225 879	(49 995)
Mirabelli				
Acquisition et maintien	647	-	24 619	-
Géologie	1 125	-	11 118	-
Géophysique	-	-	6 208	-
Géochimie	34 899	-	54 521	-
Rémunération à base d'actions	-	-	1 500	-
Crédits miniers	(15 725)	-	(31 361)	-
Dépréciation	(66 605)	-	(66 605)	-
	(45 659)	-	-	-
Mosseau				
Acquisition et maintien	955	-	81 643	1 242
Forage	-	495	2 178	1 791
Géologie	1 263	14 157	102 407	27 069
Géophysique	-	-	78 778	560
Géochimie	-	-	3 135	-
Rémunération à base d'actions	2 068	-	11 721	-
Crédits miniers	(476)	(24 783)	(75 795)	(28 052)
	3 810	(10 131)	204 067	2 610
Skyfall				
Acquisition et maintien	2 243	27 744	60 713	27 744
Actions émises	-	-	67 120	-
Forage	-	622	-	622
Géologie	184 705	910	328 874	910
Géophysique	-	-	7 124	-
Géochimie	59 116	-	138 255	-
Rémunération à base d'actions	2 403	-	5 554	-
Crédits miniers	(106 427)	(638)	(207 011)	(638)
	142 040	28 638	400 629	28 638

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	T4-2021	T4-2020	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$	\$	\$
Vezza-Noyard				
Acquisition et maintien	-	-	-	-
Salaires	-	-	-	-
Géologie	-	-	-	700
Crédits miniers	-	(109)	-	(292)
	-	(109)	-	408
Autres propriétés au Québec				
Géologie	-	-	46	-
Crédits miniers	-	-	(20)	-
	-	-	26	-
Tonya, Nevada États-Unis				
Acquisition et maintien	7 138	7 254	77 995	55 612
Géologie	385	700	9 988	6 057
Géophysique	-	-	40 657	-
Géochimie	-	-	763	-
	7 523	7 954	129 403	61 669
Sommaire				
Acquisition et maintien	214 492	38 086	684 726	109 573
Actions et bons de souscription émis	283 000	-	544 800	-
Sous total acquisition	497 492	38 086	1 229 526	109 573
Forage	3 170	5 549	88 409	901 830
Géologie	258 549	24 179	591 525	130 452
Géophysique	194 853	-	329 970	67 486
Géochimie	94 130	-	198 936	6 520
Sous total travaux d'exploration	550 702	29 728	1 208 840	1 106 288
Rémunération à base d'actions	8 176	-	23 474	-
Recharge aux partenaires	(18 378)	(8 718)	(118 378)	(1 081 692)
Crédits miniers	(212 088)	(27 322)	(423 768)	(34 837)
Paieement d'option reçu en actions	-	-	(60 750)	(50 000)
Radiation	(67 272)	-	(67 272)	-
Total	758 632	31 774	1 791 672	49 332

Sommaire des propriétés

Au 30 juin 2021, la Société détenait un portefeuille de 11 propriétés minières au Québec, qui recouvrent plus de 111 607 hectares (8 propriétés totalisant 61 676 hectares au 30 juin 2020) et une propriété minière au Nevada, États-Unis, qui recouvre 501 hectares.

3.1 Belleterre

Durant le T2-2021, la Société a acquis par désignation sur carte 158 claims couvrant 9 200 hectares et constituant le projet Belleterre, situé à 95 km au sud de Rouyn-Noranda, au Québec. Le projet a ensuite été agrandi de façon significative au cours des mois de janvier et février 2021, par l'ajout de terrains adjacents suite à la signature de diverses ententes d'acquisition à 100 % par la Société. Au 30 juin 2021, le projet Belleterre comptait 457 claims contigus pour une superficie de 25 556 hectares, s'étalant sur une longueur de 37 km.

Le projet Belleterre est issu de la consolidation de divers terrains qui comprennent l'ancienne mine d'or Belleterre à haute teneur, et assure maintenant à Vior une place prépondérante comme joueur dans la bande volcano-sédimentaire de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 50 dernières années et n'a jamais fait l'objet d'une consolidation aussi importante par les détenteurs précédents. La position de terrain actuelle permettra d'explorer avec une vision plus globale et systématique.

Historiquement, sur le projet Belleterre et dans les environs immédiats, l'or était principalement le seul élément de valeur économique à être exploré. Il est souvent associé à des sulfures ou à l'occasion sous forme natif dans les veines et fractures de quartz, ou dans un état de substitution. La plupart des veines qui ont été exploitées ou travaillées dans le secteur sont situées dans un rayon de 5 km de l'ancienne mine Belleterre. Cependant, plusieurs indices et prospects aurifères ont été trouvés dans le secteur avoisinant comme les veines Conway, Paquin, Audrey, Blondeau et le gisement Aubelle. Le gisement aurifère de Belleterre est le seul à avoir été activement exploité. À la fermeture en 1959, la production totale de la mine Belleterre était de 2,18 M de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag avec environ 95 % du minerai extrait provenant de la Veine No. 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source: rapport DV-85-08, site Internet du MERN, base de données Examine).

La première phase de travaux sur le projet comprend :

- Une compilation systématique des données géologiques et minières;
- L'évaluation des ressources minérales laissées en place;
- Une interprétation et une caractérisation des zones minéralisées;
- Le début et la continuation des discussions visant une collaboration avec les Premières Nations et les communautés locales;
- L'évaluation des travaux d'exploration passés pour mieux définir les cibles d'exploration;
- La préparation des demandes de permis d'exploration et de forage au diamant.

La propriété résulte d'une consolidation stratégique suite à la signature des ententes décrites ci-dessous.

3.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »)

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à Vior l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions de la Société au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

Date de paiement	Montant		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-		
1er juin 2022	Paiement	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement	75 000 \$	
31 mars 2024	-		
31 juin 2025	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	-
Total:	2 300 000 \$		2 000 000 \$

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, Vior a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (Net Profit Interest) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables. Vior sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2021, la Société a réalisé des travaux d'exploration de 32 511 \$.

3.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. Le vendeur a déposé une demande d'abandon des concessions minières au Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles en conformité avec l'article 122 de la Loi sur les mines, pour la conversion des concessions en claims miniers. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres miniers une fois que les concessions seront converties en claims et ainsi qu'en s'acquittant de paiements en argent et d'émission d'actions de la Société suivants :

Date de paiement	Montant	
6 novembre 2020	Dépôt (complété)	10 000 \$
À la signature de l'entente d'option	Paiement en espèce (complété)	120 000 \$
20 mars 2021 ou à une date rapprochée	Paiement en espèce (complété)	120 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèce ou émission d'actions	600 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paiement en espèce	250 000 \$
12 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèce ou émission d'actions	500 000 \$
18 mois après le cinquième paiement	Paiement en espèce ou émission d'actions	500 000 \$
Total:	2 100 000 \$	

La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paiement, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de Vior à la Bourse, au moment de l'émission.

3.1.3 Autres conventions d'acquisition en janvier et juin 2021

Le 13 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Ltée afin d'acquérir un bloc de 18 claims couvrant 1 021 hectares pour la somme de 10 000 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société (évaluées à 21 000 \$). Une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 31 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de 21 claims couvrant 1 222 hectares en contrepartie un paiement de 10 000 \$ et l'émission 90 000 actions de la Société (évaluées à 18 450 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec d'Exploration Sagidor inc., afin d'acquérir un groupe de 24 claims totalisant 1 398 hectares en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ et de l'émission de 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise au vendeur et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 28 janvier 2021, la Société a signé une entente avec un autre syndicat de deux prospecteurs indépendants afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans un groupe de 29 claims couvrant 1 689 hectares pour un paiement de 10 000 \$ et l'émission 250 000 actions de la Société (évaluées à 51 250 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 18 janvier 2021, la Société a signé une entente avec Entreprises Minière Globex inc. afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 6 claims couvrant 349 hectares en contrepartie de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 32 250 \$). Une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 22 février 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 4 claims pour un paiement de 1 000 \$ et l'émission 20 000 actions de la Société (évaluées à 4 100 \$). Une redevance NSR de 1 % est émise aux vendeurs et peut être rachetable pour 250 000 \$.

Le 2 juin 2021, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100% dans 1 claim pour un paiement de 1 000 \$.

3.1.4 Convention d'option – Osisko – propriété Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Osisko sur leur propriété aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La propriété est située à 95 km au sud de Rouyn-Noranda, Québec et est composée de 74 claims couvrants 3 573,65 hectares (35,74 km²) et est directement adjacente au projet d'exploration à l'échelle d'un district de Vior qui totalise maintenant 531 claims couvrant une superficie de 29 129 hectares.

La Société aura le droit, jusqu'au troisième anniversaire de cette option, d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans la propriété (la « première option ») en :

- a) émettant des actions ordinaires de la Société à Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :
 - (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente, qui représente un engagement ferme de Vior.
 - (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente ; et
 - (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente;
- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
 - (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente; et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans la propriété (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, La Société et Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur la propriété. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance NSR de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

3.1.5 Travaux d'exploration

Depuis la signature de ces différentes ententes d'acquisition, la Société procède à l'intégration de l'ensemble des données techniques disponibles du secteur dans une base de données digitale. Le 25 août la société a retenu les services de la firme technique – 3DGeo Solution inc. – sous la direction de Kenneth (Ken) Williamson, MSc, PGeo, pour l'assister dans la modélisation structurale et à la génération de cibles de forage. M. Williamson est un consultant senior en géologie structurale avec plus de 15 ans d'expérience en exploration et exploitation minière; il est spécialisé dans la modélisation litho-structurale 3D, le ciblage et l'estimation des ressources minérales. Depuis mai 2021, la Société a procédé à plusieurs visites de terrain, complété un levé magnétique haute définition hélicoptère sur l'ensemble de la propriété ainsi qu'exécuté un premier programme de reconnaissance de terrain complet au cours de l'été. La reconnaissance de terrain comprenait notamment des activités de prospection, cartographie et d'échantillonnage de till. Tous les échantillons prélevés sur le terrain sont en cours de traitement aux laboratoires d'analyse. Sur réception des résultats, la Société procèdera à leur interprétation puis à une divulgation des résultats. Finalement, au cours de l'automne 2021 – hiver 2022, la Société prévoit une campagne de forage au diamant de 4 000 m.

3.2 Belmont

La propriété Belmont constituée de 40 claims est située à environ 20 km au nord-est du projet Windfall d'Osisko. La propriété a été acquise dans le cadre d'une transaction sur Skyfall décrite à la section 3.9. Belmont. La Société planchera sous peu sur un programme d'exploration pour le projet Belmont.

3.3 Big Island Lake

Description de la propriété

La propriété de rutilite Big Island Lake, qui couvre 3 564 hectares répartis sur 65 claims contigus, est détenue à 100 % par la Société. Elle est située à environ 25 km au nord du village de Havre-Saint-Pierre, dans la région de la Côte-Nord, au Québec. Ces claims, qui constituent la propriété Big Island Lake, sont situés dans un secteur à fort potentiel en minéralisation titanifère, caractérisé par la présence de rutilite.

Le 1er mai 2018, la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2021, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 515 208 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %, la Société n'a toutefois pas encore reçu l'avis de levé de l'option de 51 %.

Lorsque la deuxième option aura été complétée, Vior et Iluka assumeront tous les coûts du projet Big Island Lake au prorata de leur participation dans la propriété. Dans l'éventualité où la participation d'une des parties de la coentreprise serait réduite à 5 % ou moins, cette participation sera soit vendue à l'autre partie à un prix convenu entre les deux, ou convertie en une redevance NSR de 2 % sur les métaux précieux et usuels et une redevance de 2 % des revenus bruts sur les substances minérales autres que les métaux précieux et usuels.

Travaux d'exploration

Le projet se situe dans le complexe anorthositique de Havre-St-Pierre où plusieurs indices et prospects d'ilménite massive (fer-titane) ont été identifiés, dont la mine Lac Tio actuellement en exploitation, située à 19 km au nord-est de la propriété. Le prospect de Big Island Lake est formé d'un horizon d'ilménite massive riche en rutile orienté est-ouest et affleurant sporadiquement sur une distance latérale de plus de 280 mètres, et dont l'épaisseur varie de 10 à 26 mètres. En 2016, Vior avait obtenu à partir d'échantillons choisis, des valeurs en titane (TiO_2) entre 44,2 % et 48,4 %, tandis que l'échantillonnage en rainure avait donné des valeurs en TiO_2 de 41,6 % sur 7,7 mètres et de 45,2 % sur 2,2 mètres.

Vior et son partenaire Iluka travaillent à la planification d'un suivi d'exploration sur Big Island Lake, lequel pourrait comprendre des travaux de terrain et de géophysique additionnels en préparation d'un prochain programme de forage.

3.4 Foothills*Description de la propriété*

La propriété de rutile Foothills, détenue à 100 % par la Société, est constituée de 557 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 30 856 hectares situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferro-titanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec.

Le 9 mars 2016 (amendée les 25 août 2016, 3 novembre 2016, 21 juin 2018 et 31 octobre 2019), la Société a accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2020. Le 25 août 2016, la Société a modifié l'entente afin d'y ajouter 140 nouveaux claims détenus par la Société. Iluka s'est engagée à verser 25 000 \$ plus le coût d'acquisition des claims

Au 30 juin 2021, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 3 271 075 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %; la Société n'a toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis afin d'exercer ces intérêts.

Travaux d'exploration

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de minéraux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO_2) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %. Les patrons de dispersion glaciaire dans la région suggèrent que la source de ces blocs serait proximale et située à quelques kilomètres, au sein du complexe anorthositique de Saint-Urbain ou le long de sa zone de contact avec les roches gneissiques encaissantes.

Les partenaires Vior et Iluka ont réalisé des analyses des échantillons de carotte de la dernière campagne de forage 2020 dans les installations d'IOS Services Géoscientifiques à Saguenay, au Québec. Ceci est dans le but de déterminer leurs caractéristiques physiques, minéralogiques et géochimiques en vue de cibler le prochain suivi d'exploration. Vior et son partenaire Iluka travaillent à la planification d'un suivi d'exploration sur Foothills, des travaux additionnels de géophysique au sol seront nécessaires pour mieux cibler la prochaine phase de forage.

Ci-dessous, les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47% TiO₂/ 17,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-04 : 40,92% TiO₂/ 15,65 m (longueur de carottes)
- FH-20-05 : 40,65% TiO₂/ 10,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-07 : 30,98% TiO₂/ 49,50 m (longueur de carottes)

Dans l'industrie, la majeure partie du rutile et de l'ilménite est transformée en pigments non toxiques de dioxyde de titane utilisés pour la fabrication de peinture, plastique, papier, textile, cosmétiques et céramique. Le rutile est aussi utilisé dans la fabrication de titane métal pour l'industrie aéronautique et spatiale, les implants chirurgicaux, ainsi que pour les véhicules à moteur et les stations de désalinisation.

3.5 Lac Merlin

Description de la propriété

La propriété Lac Merlin se situe à 20 km au sud de Lebel-sur-Quévillon, et est constituée de 40 claims désignés totalisant 2 265 hectares, jalonnés durant l'Exercice 2020 et détenus à 100 % par la Société.

Travaux d'exploration

La propriété est couverte par un empilement de roches volcaniques bimodale au contact d'une intrusion, laquelle est bordée par une zone structurale d'orientation est-ouest.

La Société planchera sous peu sur un programme d'exploration pour le projet Lac Merlin.

3.6 Ligneris

Description de la propriété

La propriété Ligneris est constituée de 143 claims totalisant 7 652 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à environ 80 km au nord du Complexe La Ronde et à 100 km au nord-est de la ville de Rouyn-Noranda.

Le 26 juin 2019 (amendée le 13 août 2020), la Société avait conclu une entente d'option avec Ethos permettant à Ethos de gagner jusqu'à 70 % d'intérêt dans le projet aurifère Ligneris. Ethos pouvait acquérir une participation de 51 % dans le projet Ligneris en contrepartie d'un engagement de 3 000 000 \$ de travaux (2 223 619 \$ complétés) et l'émission de 1 000 000 d'actions d'Ethos (425 000 émises et évaluées à 110 750 \$).

Le 27 avril 2021, la Société a conclu une entente de résiliation et de libération avec Ethos par laquelle Ethos accepte de renoncer à tous ces droits en vertu de l'entente d'option. En contrepartie de la renonciation, Vior a accepté d'émettre à Ethos 1 000 000 unités de Vior. Chaque unité comprend une action de Vior et un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à Ethos d'acheter une action au prix de 0,30 \$ pour une période de 36 mois. En plus de la période de détention réglementaire, Ethos a accepté que les valeurs mobilières émises en lien avec les unités soient assujetties à une période de détention volontaire de 12 mois suivant l'émission des unités. L'entente est assujettie à l'approbation de la Bourse.

Travaux d'exploration

Les derniers travaux réalisés sur le projet Ligneris remontent à février 2020. Le partenaire de Vior, Ethos, a réalisé un programme d'exploration qui comprenait 14 forages totalisant 8 318 m avait pour but principal de vérifier, jusqu'à une profondeur d'environ 600 m, l'étendue du système d'altération minéralisé en or des zones Centrale et Sud, lesquelles coïncident avec des anomalies géophysiques de chargeabilité bien définies, et d'autre part, de tester certaines anomalies de chargeabilité générées lors du récent levé qui sont situées dans les extensions latérales de couloirs structuraux connus montrant une forte altération. La minéralisation rencontrée en forage sur Ligneris confirme l'appartenance à un environnement de sulfures massifs volcanogènes riche en or avec remobilisation dans des zones de déformation majeure.

La Société planchera sous peu sur l'élaboration d'une campagne d'échantillonnage de till et d'un programme d'exploration par forage sonique ou équivalent pour évaluer dans le till basal les continuités géochimiques des principaux horizons minéralisés et anomalies de surfaces.

3.7 Mirabelli*Description de la propriété*

Le projet Mirabelli est une propriété à potentiel aurifère dans le secteur du lac Mirabelli, situé à environ 300 km au nord de Matagami, sur le territoire de la Baie-James, au Québec. La propriété Mirabelli est constituée de deux blocs distincts, le Nord et le Sud, situés à proximité de la route de la Baie-James et couvrant une superficie de 7 561 hectares pour un total de 142 claims.

Le 21 septembre 2020, la Société a signé une entente avec Éric Desaulniers (administrateur de la Société) et Antoine Cloutier, par laquelle la Société pouvait acquérir la propriété Mirabelli, située à environ 300 km au nord de Matagami, en contrepartie de paiements en espèces de 50 000 \$ (20 000 \$ complétés) et réaliser 225 000 \$ de travaux d'ici le 21 septembre 2022 (71 847 \$ complétés). Le 9 septembre 2021, la Société a résilié l'entente et procédé à la dépréciation de la propriété au 30 juin 2021 pour un montant de 66 605 \$.

Travaux d'exploration

Le projet Mirabelli est caractérisé par la présence anormale de grains d'or dans des échantillons de till. Des comptes allant jusqu'à 40 grains d'or avaient été obtenus historiquement dans des concentrés de minéraux lourds sur le bloc Nord, tandis qu'un compte de 57 grains d'or était obtenu sur le bloc Sud, incluant 3 grains d'or délicats (« pristine »). Plus récemment, un échantillonnage de till de validation réalisé sur 9 sites situés près des échantillons historiques du bloc Nord a donné des comptes variants entre 3 et 82 grains d'or pour une moyenne de 18 grains d'or pour un secteur de 3 km². La superficie de terrain des blocs Nord et Sud de Mirabelli couvre la région source potentielle des échantillons des tills aurifères en amont glaciaire vers le nord-est.

Les blocs Nord et Sud, se situent près de la zone de contact entre les sous-provinces géologiques de Nemiscau et de La Grande, dans laquelle on retrouve plusieurs prospectes et dépôts aurifères dans le secteur de la rivière Eastmain. Les données magnétiques aériennes du bloc Nord de Mirabelli suggèrent la présence d'une bande de roches volcaniques ou de formations de fer, orientée N060, qui s'étendrait sur plus de 16 km.

Au cours de l'année, la Société a réalisé, par le biais d'un consultant indépendant, le traitement des données géophysiques aériennes historiques du projet afin d'optimiser la planification de prise d'échantillons de till sur le terrain. Par la suite l'échantillonnage et l'analyse de 38 tills ont été effectués. Le 9 septembre 2021 la Société a résilié l'entente à la suite de résultats non concluants.

3.8 Mosseau

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec. Il est constitué de 73 claims appartenant à 100 % à la Société couvrant une superficie de 3 581 hectares. Mosseau est entourée de claims détenus par Osisko au sud et à l'est, par le projet Verneuil de Soquem au nord-ouest et par le projet Wilson de Ressources Cartier. Vior a récemment signé une lettre d'intention avec Soquem en vue d'acquérir le projet Verneuil. Suite à cette consolidation, le projet Mosseau sera constitué de 105 claims couvrant une superficie de 5 068 hectares.

Le 20 mars 2017, la Société a conclu une convention d'acquisition avec Ressources Tectonic Inc. (« Tectonic »), et une autre avec le syndicat de prospecteurs 3421856 Canada inc. et Alphonse Beaudoin, sur la propriété Mosseau, située à l'est de Lebel-sur-Quévillon, province de Québec. En vertu de cette entente (amendée les 20 juin 2018, 20 juin 2019 et 8 juin 2020), la Société avait l'option, jusqu'au 3 juillet 2020, d'acquérir une participation de 100 % dans 15 claims de la propriété Mosseau en contrepartie des termes suivants :

Échéance	Paiements en espèces		Paiements en actions	
	Engagement	Complétés	Engagement	Complétés
	\$	\$	\$	\$
Lors de l'approbation de la Bourse	90 000	90 000	65 000	65 000
Le ou avant le 20 juin 2018	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 20 juin 2019	22 500	22 500	-	-
Le ou avant le 3 juillet 2020 (complété le 2 juillet 2020)	80 000	-	-	-
	215 000	135 000	65 000	65 000

En date du 30 juin 2019, la Société a effectué le dernier paiement à 3421856 Canada Inc. et Alphonse Beaudoin pour le rachat complet de leurs six claims. La Société a prolongé l'option des neuf claims restants avec Tectonic jusqu'au 3 juillet 2020 et a complété l'acquisition de ces neuf claims avant le 3 juillet 2020. Tectonic conserve une redevance de 2 % NSR, dont la moitié est rachetable pour la somme de 1 500 000 \$. Une redevance de 2 % NSR a aussi été octroyée au syndicat de prospecteurs, dont la moitié est rachetable pour la somme de 1 000 000 \$. En date du 2 juillet 2020, la Société a complété tous les engagements et détient maintenant un intérêt de 100 % dans la propriété Mosseau.

Le 31 août 2021, la Société a signé une lettre d'intention avec SOQUEM inc. (« SOQUEM »). La lettre d'intention consiste en un échange d'intérêts miniers, par lequel la Société cèdera sa participation de 42,3 % dans la propriété Domergue (SOQUEM 57,7 % - la Société 42,3 %) en échange de la propriété Verneuil (100 % - SOQUEM). Il n'y aura aucune contrepartie d'échange de paiement en espèces ou en actions, cependant, SOQUEM et la Société ont convenu de s'accorder une redevance NSR de 0,5 % sur leurs actifs respectifs, chacune rachetable pour la somme d'un paiement en espèces de 250 000 \$. La clôture d'une entente définitive pour cette LOI est prévue le ou avant le 31 octobre 2021.

Travaux d'exploration

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t or, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 10 km sur le projet. Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.

La propriété présente dans son ensemble un excellent potentiel d'exploration et la consolidation avec le projet Verneuil situé dans l'extension directe du gisement Morono au Nord définit un secteur d'exploration de grand intérêt.

La minéralisation aurifère sur le projet est associée à des zones de cisaillement généralement orientées parallèles à la stratigraphie, soit nord-ouest/sud-est, près du contact entre les roches intrusives du pluton de Wilson et les roches volcaniques au sud. La minéralisation dans la zone M du gîte Morono est encaissée dans des schistes à quartz-séricite avec de la pyrite disséminée, le long d'une zone de cisaillement continue d'une longueur de 950 mètres par 5 à 15 mètres de large. Tous les sondages historiques dans la zone M du gîte Morono ont recoupé le cisaillement et la zone demeure ouverte en profondeur, l'intersection de forage la plus profonde étant située à 270 mètres et titrant 4,42 g/t or sur 5,84 mètres (épaisseur réelle, sondage M4-88; travaux statutaires du ministère GM47624).

À l'hiver 2017, la Société a découvert une nouvelle zone aurifère dans le sondage MO-17-10, qui ciblait une anomalie de chargeabilité située à 800 mètres au nord-ouest et dans l'axe de l'indice KC-1, où un échantillon de roches choisi prélevé en surface a livré une teneur de 12,1 g/t Au. L'indice, l'anomalie et le sondage sont situés au nord et parallèle à la zone de faille de la rivière Kiask, qui traverse la propriété selon un axe nord-ouest/sud-est. Le sondage MO-17-10 a obtenu une teneur de 1,13 g/t Au sur 14,5 mètres (de 40,0 à 56,0 m dans l'axe de forage), incluant 2,93 g/t Au sur 4,53 mètres, y compris un intervalle à 7,41 g/t Au sur 0,91 mètre (les résultats sont présentés en épaisseur réelle). La découverte de cette nouvelle zone aurifère ouvre un nouveau secteur favorable très prometteur avec une étendue latérale d'au moins 900 mètres et qui demeure largement inexplorée dans toutes les directions.

La Société a complété au cours du mois d'août 2020 un levé géophysique de polarisation provoquée (« PP ») dipôle-dipôle de 18,4 km linéaires dans les extensions nord et ouest de la grille PP réalisé en 2017. Le but du présent levé était de couvrir le secteur du dépôt aurifère Morono "M" ainsi que la zone de contact cisailée au nord, entre l'intrusion de Wilson et les roches volcaniques, laquelle est l'hôte de plusieurs indices aurifères sur le projet Mosseau. Le nouveau levé PP a permis d'identifier au moins 8 nouvelles cibles de forage, en plus des 12 cibles qui avaient été proposées lors du levé de 2017, dont plusieurs demeurent encore non-testées.

Les nouvelles anomalies PP ont également fait l'objet d'un suivi de prospection et de cartographie sur le terrain au cours duquel des affleurements minéralisés et autres sites correspondants à des anomalies PP de chargeabilité ont été identifiés en préparation de travaux de décapage réalisés en novembre 2020. Ces travaux de décapage ont permis de confirmer et de caractériser des zones minéralisées en surface, et aussi de valider certaines anomalies PP.

Suite à l'entente définitive avec Soquem, la Société procédera à l'intégration et à l'harmonisation des données techniques du projet Verneuil. Une campagne d'échantillonnage de sol et une étude structurale pourraient être réalisées en 2021-2022 afin de circonscrire les extensions des minéralisations aurifères reconnues sur l'ensemble de la propriété. Ces travaux préliminaires permettront l'élaboration de cibles de forage.

3.9 Skyfall

Description de la propriété

La propriété Skyfall est constituée de 489 claims totalisant 27 039 hectares détenus à 100 % par la Société. Elle est située à 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon et à 70 km au sud de Chapais.

Le 19 juin 2020, la Société a signé une entente avec Ingrid Martin CPA inc. (« IMCPA ») (une société contrôlée par Ingrid Martin, dirigeante de la Société), par laquelle la Société a acquis 215 claims pour 25 000 \$. IMCPA a acquis ces claims d'un tiers pour la même somme de 25 000 \$ quelques jours auparavant.

Le 10 juillet 2020, la Société a signé une entente avec Entreprise Minière Globex Inc., par laquelle la Société a acquis 12 claims contigus à la propriété Skyfall pour 5 000 \$ et une redevance NSR de 2 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 1 M\$.

Le 18 août 2020, la Société a signé une entente avec Mark Fekete et Marty Huber par laquelle la Société a acquis 35 claims contigus à la propriété Skyfall pour 3 300 \$ et 100 000 actions de la Société (évaluées à 14 500 \$). Ces claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % liée à une entente antérieure.

Le 2 décembre 2020, Vior a acquis d'une compagnie privée un intérêt de 100 % dans 103 nouveaux claims répartis en 6 blocs distincts en contrepartie d'un paiement en espèces de 30 000 \$ et de l'émission de 300 000 actions de la Société (évaluées à 42 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour \$1M. De cette transaction, la Société a transféré un groupe de 40 claims réparti sur 2 blocs dans ce qui formera dorénavant le projet Belmont situé à environ 20 km au nord-est de Windfall (section 3.2).

Le 24 janvier 2021, Vior a acquis de North American Exploration Inc. et d'un prospecteur un intérêt de 100 % dans un bloc de 40 claims couvrant 2 230 hectares en contrepartie d'un paiement en espèces de 7 500 \$ et de l'émission de 150 000 actions de la Société (évaluées à 27 000 \$). Une redevance NSR de 2 % est émise au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Parallèlement un groupe de 43 claims répartis sur 5 blocs, couvrant 2 428 hectares, a été acquis à 100 % par Vior d'un consultant indépendant en contrepartie d'un paiement 4 911 \$. Ce montant incluait également des frais de contrat de consultation.

Au début de 2021, la Société a aussi procédé à la désignation de 36 claims sur projet Skyfall, lesquels sont répartis sur le pourtour du projet.

Le 5 mars 2021, la Société a acquis 3 claims d'un prospecteur pour 1 500 \$ et une redevance NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 500 000 \$.

Travaux d'exploration

Le projet Skyfall est situé à environ 40 km à l'est des dépôts aurifères de Windfall, détenus par Osisko Mining, et de Barry et de Gladiator détenus par Bonterra Resources, dans un secteur sous-exploré de la ceinture volcanique d'Urban-Barry. Le projet est couvert par un empilement de roches volcaniques recoupées par des failles sub-parallèles à la stratigraphie ou d'orientation nord-nord-est auxquelles la minéralisation aurifère est souvent associée dans le secteur. Le projet s'étend à l'échelle d'un district sur une longueur de plus de 37 km dans la partie est de la ceinture d'Urban-Barry, où on retrouve notamment le projet à haute teneur Windfall (6 M oz+ Au, selon le rapport technique 43-101 d'Osisko, daté du 8 mars 2021) et actuellement en phase de mise en valeur.

Dû à son accès terrestre limité jusqu'à il y a quelques années, très peu de travaux d'exploration ont été réalisés sur Skyfall. Le projet montre un environnement géologique similaire à celui de la partie centrale de la bande d'Urban-Barry dans lequel on retrouve une multitude de dépôts et d'indices aurifères (*il est à noter que la minéralisation présente sur les propriétés avoisinantes n'est pas nécessairement représentative de celle contenue sur la propriété de la Société*).

À l'automne 2020, la Société a effectué le premier programme de reconnaissance par échantillonnage systématique de till dans le secteur, ainsi que réalisé de la reconnaissance géologique de terrain. Un total de 160 échantillons de till, d'un poids moyen d'environ 10 kilogrammes, a été prélevé sur le terrain selon une série de profils orientés WNW-ESE et E-W dont les lignes d'échantillonnage étaient distantes d'environ 2,0 à 2,5 km et perpendiculaires à l'écoulement glaciaire dominant avec un espacement d'environ 350 mètres entre chaque échantillon. Les travaux ont été réalisés par IOS Services Géoscientifiques et la morphologie des grains d'or a été identifiée par la technologie de reconnaissance optique de haute définition ARTPhot

En mars 2021, la société a annoncé les résultats de l'échantillonnage de till. Ces derniers ont révélé, des comptes élevés en grains d'or dans les échantillons. Les résultats très encourageants de cette première phase d'exploration démontrent que la fertilité géologique dans l'extension est de la ceinture Urban-Barry est hautement prospective pour la recherche de minéralisations aurifères. 7 essais de tills contenant des comptes élevés jusqu'à 132 grains d'or, incluant également des comptes significatifs en grains d'or de forme délicate, nous indiquent qu'une source de minéralisation aurifère probable se trouve à proximité.

Le détail des résultats de l'échantillonnage de till s'articule comme suit:

- Délimitation de 7 différents essais de tills contenant chacun au moins un échantillon de plus de 50 grains d'or;
- 8 échantillons de till ont donné plus de 70 grains d'or, dont 2 échantillons ont donné 120 et 132 grains d'or; et
- 20 échantillons de till comptent plus de 10 grains d'or de forme pristine, dont 5 échantillons ont donné entre 20 et 39 grains d'or délicats.

Chaque essai se dessine comme ayant une largeur variant de 350 mètres à 1,2 km et semble coïncider, selon les données magnétiques aériennes, avec des zones de complexité structurale pouvant favoriser la migration des fluides hydrothermaux et la minéralisation aurifère. Les zones sources des grains d'or dans le till demeurent ouvertes en amont de l'écoulement glaciaire sur au moins 2 km.

La Société a procédé au cours de l'été 2021 à une campagne de reconnaissance et de prospection géologique incluant de l'échantillonnage de roche et de till. Tous les échantillons prélevés sur le terrain sont en cours de traitement au laboratoire d'analyse. Sur réception des résultats, la société procèdera à leur interprétation puis à leur divulgation. Par suite des résultats de terrain, la société pourrait initier une couverture de géophysique de détail dans plusieurs secteurs de la propriété en vue d'élaborer des cibles de forage.

3.10 Autres propriétés – Québec

La propriété Vezza-Noyard est située dans les extensions directes en profondeur de la Mine Vezza de Ressources Nottaway inc. (« Nottaway »), laquelle a bénéficié, en 2015 et 2016, d'un financement de \$10 M de la part de Redevances Aurifères Osisko ltée (« Redevance Osisko ») en contrepartie d'un NSR de 5% et d'une participation aux bénéfices nets (« NPI ») de 40 %. Redevance Osisko a reçu des paiements de redevances de la part de Nottaway jusqu'à la fermeture de la mine en 2019. Une ressource aurifère encore non exploitée se trouve encore sous le niveau 650 de la mine Vezza, laquelle semble se prolonger en profondeur en direction de la propriété Vezza-Noyard, laquelle constitue une position stratégique pour la Société.

Pour la propriété Domergue, voir la section 3.8.

3.11 Tonya – Nevada, États-Unis*Description de la propriété*

Le 28 juillet 2017 (amendée le 30 septembre 2019, le 6 juillet 2020 et le 21 juillet 2021), la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Vior USA a conclu une entente avec la compagnie privée Gold Range Company LLC (« Gold Range ») pour l'acquisition de droits miniers exclusifs sur la propriété Tonya, située dans le comté de Pershing, à 65 km au nord de Lovelock, au Nevada. La propriété est constituée de deux blocs de 6 claims enregistrés au nom de Gold Range et d'un autre bloc de 59 claims enregistrés au nom de Vior USA, le tout constituant un seul bloc de claims contigus, pour une superficie totale d'environ 501 hectares (une superficie de 580 hectares avait été mentionnée dans les rapports de gestion précédents, mais celle-ci incluait alors les chevauchements de claims possibles, ce qui n'est maintenant plus le cas).

Le 28, juillet 2017, Vior USA a obtenu de Gold Range l'exclusivité des droits miniers en contrepartie d'une royauté NSR de 3 % en faveur de Gold Range, dont deux tranches de 1 % de la royauté peuvent être rachetées pour la somme de 1 000 000 \$ US chacune. Vior USA doit verser en avance sur la royauté la somme de 10 000 \$ US à la signature de l'entente, 10 000 \$ US à la date du premier et deuxième anniversaire, 15 000 \$ US à la date du troisième (payable en deux versements) anniversaire et 25 000 \$ US à la date du cinquième anniversaire et à chaque anniversaire subséquent avec une majoration annuelle de 10 000 \$ US jusqu'au début d'une production commerciale. Vior USA doit également réaliser des travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US au cours de la première année de l'entente, incluant au moins un forage d'au moins 100 mètres de profondeur à un endroit entendu par les deux parties. Vior USA a obtenu de Gold Range, un délai supplémentaire jusqu'au 28 juillet 2022 pour compléter les travaux d'exploration d'un montant de 100 000 \$ US.

Le 14 mars 2018, Vior USA a conclu une entente avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, pour l'acquisition des droits de surface de la propriété Tonya en contrepartie de 400 000 \$ US payables comme suit : un montant de 20 000 \$ US à la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 000 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la signature de l'entente, un montant mensuel de 1 700 \$ US pour les 24 prochains mois suivants la première période de paiements, un montant mensuel de 2 000 \$ US pour les 12 prochains mois suivants la deuxième période de paiements et le solde de 291 200 \$ US dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de la troisième période de paiements. Vior USA peut mettre fin à cette entente en tout temps sans paiement additionnel ou pénalité. Si Vior USA passe de l'étape d'exploration à la construction d'une mine ou de l'extraction de minéraux, le solde restant deviendra dû et payable dans les 60 jours suivant le début de la construction de la mine ou de l'extraction de minéraux. Au 30 juin 2021, 69 500 \$ US avaient été versés à Michiels Family Associates, Inc. et à Whitred Holdings, LLC. Cette entente a permis d'obtenir libre accès pour l'exécution de ses futurs travaux d'exploration qui ont débuté au printemps 2018.

Travaux d'exploration

Le projet Tonya est situé à l'extrémité nord de la chaîne de montagnes des Humboldt qui forme le cœur de la ceinture minérale de Rye Patch et englobe plusieurs gisements, mines et prospects aurifères, dont la mine Florida Canyon (2,3 Moz d'or produites), la mine Cœur Rochester (1,65 Moz d'or et 148 Moz d'argent produites), la mine Relief Canyon et le gîte Spring Valley, récemment découvert et mis en valeur. Le projet Tonya est au stade de l'exploration préliminaire.

Les travaux historiques réalisés jusqu'à présent sur Tonya comprennent un peu d'échantillonnage en affleurements, un levé de sols détaillé d'envergure limitée et un peu de forage rotary. La propriété présente des similitudes géologiques avec les mines Florida Canyon et Standard situées à proximité, du fait qu'elle est également couverte par les calcaires de la Formation de Natchez Pass et les argilites de la Formation de Grass Valley, lesquelles sont hôtes de la minéralisation dans les deux gisements. Les éléments indicateurs dans les sols de la propriété révèlent la présence de regroupements d'anomalies en or, antimoine et arsenic. L'interprétation des travaux antérieurs indique que le projet Tonya couvre les niveaux supérieurs d'un système aurifère épithermal similaire à d'autres gisements aurifères dans la ceinture. Quelques résultats historiques de forage rotary suggèrent un potentiel de valeurs aurifères plus élevées en profondeur. Les travaux d'exploration modernes sont limités sur le projet Tonya puisqu'il s'agissait d'une propriété privée.

Au cours de l'Exercice 2019, la Société a poursuivi les travaux d'échantillonnage de sols en utilisant la méthode MMI (Mobile Metal Ions) sur les secteurs couverts par des sédiments allochtones. De l'échantillonnage supplémentaire de sol conventionnel a aussi été réalisé au cours du mois de février et mars 2019 dans le but de mieux définir certaines cibles géochimiques qui avaient été identifiées auparavant. Les échantillons témoin des forages rotary ont été également ré-examinés afin d'en qualifier leur niveau d'altération.

Au cours de l'automne 2020, Vior a complété un levé magnétique et de gravité au sol sur la totalité du projet. Les données préliminaires permettent de préciser la position des éléments structuraux d'intérêt pour les minéralisations aurifères. Ces travaux ont notamment mis en évidence une structure s'apparentant à un "sinter", structure hautement prospective pour l'or dans ce type d'environnement géologique. Dans le but de mieux définir les cibles de forage, des travaux d'échantillonnage de sol et de MMI devront être entrepris avant de procéder d'éventuel forage au cours de 2022.

3.12 Plan d'action

La Société bénéficie d'une bonne situation financière et ses dirigeants s'assurent de l'avancement et le suivi des projets en cours tout en évaluant plusieurs autres opportunités externes qui visent à bonifier la valeur de ses actifs.

La Société est toujours à la recherche de partenaires potentiels pour travailler certaines de ses propriétés minières. Le processus est toujours en cours et des discussions ont été amorcées avec des partenaires potentiels.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	T4-2021	T4-2020	Exercice 2021	Exercice 2020
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Intérêts	1 916	481	4 608	14 287
Honoraires facturés à des partenaires	1 911	18 530	17 842	256 894
	3 827	19 011	22 450	271 181
Charges				
Salaires et avantages sociaux	48 344	25 179	199 572	151 432
Honoraires professionnels	74 768	57 353	236 534	186 236
Frais réglementaires	6 270	2 631	43 781	27 998
Loyer et frais de bureau	9 593	17 669	42 091	85 038
Communication et visibilité pour les actionnaires	52 719	12 361	150 987	59 923
Rémunération à base d'actions	26 494	-	87 216	12 300
Frais de déplacement	3 213	2	8 411	18 314
Recherche de propriétés minières	(1 241)	35 579	2 433	42 696
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	2 025
Immobilisation corporelles dépréciées	-	-	-	9 982
Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés	67 272	-	67 272	-
	287 432	150 774	838 297	595 944
Autres produits (charges)				
Variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements	965 875	475 525	1 284 450	624 025
Désactualisation - prêt	(1 170)	(507)	(3 614)	(507)
	964 705	475 018	1 280 836	623 518
Bénéfice net	681 100	343 255	464 989	298 755

4.1 Discussion sur les résultats de l'Exercice 2021

Les produits ont diminué et les principales variations peuvent être expliquées ainsi :

- La Société reçoit des honoraires à titre de gérant des travaux sur les propriétés Big Island Lake, Foothills et Ligneris et la variation dépend des travaux exécutés tels que détaillés à la section 3. De plus, une entente de résiliation a été signée le 27 avril 2021 avec Ethos concernant l'entente d'option de Ligneris.

Les charges opérationnelles ont augmenté et les principales variations peuvent être expliquées ainsi:

- Salaires et avantages sociaux. La Société a enregistré 161 089 \$ de SSUC (28 697 \$ durant l'Exercice 2020), dont 64 628 \$ est réallouée aux propriétés (néant durant l'Exercice 2020). La Société a engagé Laurent Eustache vice-président exécutif effectif le 1er septembre 2020.
- Honoraires professionnels. Plusieurs ententes ont été négociées durant l'Exercice 2021 engendrant une augmentation des honoraires professionnels.
- Loyer et frais de bureau. La Société a fermé son bureau de Québec et le dernier loyer a été payé en juin 2020.
- Communication et visibilité pour les actionnaires. La Société a entrepris différentes initiatives afin d'augmenter sa visibilité.

- Rémunération à base d'actions. La rémunération à base d'action dépend du nombre d'Options octroyées, leurs justes valeurs estimées avec le modèle Black-Scholes et la période sur laquelle les Options gagnées. Durant l'Exercice 2021, 1 929 000 Options ont été octroyées ayant des valeurs estimées variant de 0,092 \$ à 0,135 \$ (durant le T1-2020 octroi de 150 000 Options dont la juste valeur a été estimée à 0,082 \$).
- Recherche de propriétés minières. Durant l'Exercice 2020, la Société était active à rechercher de nouvelles propriétés minières tandis que durant l'Exercice 2021 elle a plutôt concentré ses efforts à acquérir et consolider le projet Belleterre.
- Coût des biens miniers abandonnés, dépréciés ou radiés. La Société a résilié l'entente d'option sur la propriété Mirabelli et procédé à sa radiation pour 66 605 \$ (néant durant l'Exercice 2020). D'autre part, certains claims ont été abandonnés et la Société a procédé à une radiation parcelle de la propriété Foothills pour 667 \$ (néant durant l'Exercice 2020).

Pour la variation de la juste valeur - actions cotées et autres investissements, voir les sections 2.6 et 2.7.

4.2 Discussion sur les résultats du T4-2021

Les explications du T4-2021 sur les variations des produits et des charges opérationnelles sont similaires à celles pour l'Exercice 2021 (section 4.1).

Variation de la juste valeur – actions cotées et autres investissements. La Société détient 3 642 500 actions de Ridgeline dont la valeur est de 0,69 \$ par action au 30 juin 2021 alors que la valeur au 31 mars 2021 était de 0,44 \$ par action pour un gain de 910 625 \$ (gain de 473 525 \$ durant le T4-2020). Les 400 000 actions d'Ethos détenues par la Société ont une valeur de 0,31 \$ par action au 30 juin 2021 alors que la juste valeur était de 0,18 \$ par action au 31 mars 2021 pour un gain de 55 250 \$ (gain de 2 000 \$ durant le T4-2020).

5. SOMMAIRE DE L'INFORMATION TRIMESTRIELLE

Pour les huit trimestres les plus récents :

	T4-2021	T3-2021	T2-2021	T1-2021
	\$	\$	\$	\$
Produits	3 827	2 704	11 843	4 076
Bénéfice net (perte nette)	681 100	(504 277)	84 180	84 180
Résultat de base par action	0,009	(0,008)	0,001	0,004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 749 922	3 137 879	1 334 779	1 334 779
Actions cotées et autres investissements	2 645 075	1 679 200	1 983 350	1 983 350
Biens miniers	3 335 296	2 576 664	2 020 463	2 020 463
Actif total	9 046 649	7 741 871	5 577 365	5 577 365
Capitaux propres	8 536 573	7 514 668	5 452 955	5 452 955

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

	T4-2020	T3-2020	T2-2020	T1-2020
	\$	\$	\$	\$
Produits	19 011	87 449	95 678	69 043
Bénéfice net (perte nette)	343 255	(54 560)	98 871	(88 811)
Résultat de base par action	0,008	(0,001)	0,002	(0,002)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	938 000	1 107 565	1 143 760	1 507 278
Actions cotées et autres investissements	1 299 875	824 350	665 600	250 600
Biens miniers	1 543 624	1 511 852	1 503 068	1 487 360
Actif total	3 858 766	3 988 136	3 554 409	3 472 318
Capitaux propres	3 719 943	3 376 688	3 431 248	3 332 377

Faits saillants et principales variations:

- T4-2021 :
 - Travaux sur Belleterre : intégration des données techniques disponibles dans le secteur, levé magnétique haute définition hélicoptère sur l'ensemble de la propriété ainsi que l'exécution un premier programme de reconnaissance de terrain complet. La reconnaissance de terrain comprenait notamment des activités de prospection, cartographie et d'échantillonnage de till.
- T3-2021 :
 - Acquisition et consolidation du projet Belleterre.
 - Clôture d'un financement de 2 400 000 \$ incluant un investissement stratégique de 985 000 \$ d'Osisko.
- T2-2021 :
 - Travaux sur Skyfall : premier programme de reconnaissance par échantillonnage systématique de till dans le secteur, ainsi que réalisé de la reconnaissance géologique de terrain.
- T1-2021 :
 - Clôture d'un financement de 1 350 000 \$.
- T4-2020 :
 - Travaux sur le terrain suspendus à cause de la pandémie Covid-19.
- T3-2020 :
 - En février 2020, investissement de 167 750 \$ dans Ridgeline.
 - Programme de 1 908 m de forage sur Ligneris en partenariat avec Ethos.
 - Programme de 2 664 m de forage complété sur Foothills en partenariat avec Iluka.
- T2-2020 :
 - En décembre 2019, investissement de 247 500 \$ dans Ridgeline.
 - Programme de 6 315 m de forage sur Ligneris en partenariat avec Ethos.

6. LIQUIDITÉS

La direction est d'avis qu'avec un fonds de roulement de 2 588 187 \$ au 30 juin 2021, la Société pourra continuer ses activités et gardera ses propriétés à jour pour au moins les douze prochains mois. L'exploration et la mise en valeur complète de certaines propriétés minières pourraient nécessiter beaucoup plus de ressources financières. Par le passé, la Société a pu compter sur sa capacité à se financer par des placements privés. Il n'y a aucune assurance que ces financements seront disponibles au moment opportun ou obtenus à des termes favorables à la Société. La Société pourrait avancer l'exploration et la mise en valeur des propriétés via des participations dans des coentreprises ou des ententes d'option.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

La Société a complété un placement privé de 1 350 000 \$ en juillet 2020 et un autre de 2 400 000 \$ en mars 2021. D'autre part, la Société détient au 30 juin 2021 des actions dans Ridgeline et Ethos qu'elle peut vendre sur la Bourse si elle le désire ou si elle a besoin de liquidité. La Corporation ne prévoit pas se départir de ces actions à court terme.

	Prévision Exercice 2022
	\$
Fonds de roulement 30 juin 2021	2 588 000
Budget d'exploration payé par Vior	(1 500 000)
Acquisition et maintien des propriétés	(382 000)
Charges opérationnelles, excluant les items non monétaires	(897 000)
Honoraires de gestion de projet et produits d'intérêts	40 000
Placement privé accréditif prévu	1 400 000
Frais d'émission d'actions	(70 000)
Crédits miniers années précédentes	425 000
Variation prévue dans l'année	(985 000)
Fonds de roulement prévu au 30 juin 2022	1 604 000

Le budget d'exploration de Vior prévu se détaille comme suit :

	Prévision Exercice 2022
	\$
Belleterre	960 000
Belmont	48 000
Lac Merlin	48 000
Ligneris	50 000
Skyfall	300 000
Tonya	85 000
Autres	9 000
Budget d'exploration prévu payé par Vior	1 500 000

7. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le régime d'Options vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui seront récompensés la création de valeur et le succès de la Société ainsi qu'à promouvoir la détention d'actions ordinaires de la Société. Il n'y a pas d'indicateur de performance lié au régime relativement à la rentabilité ou à la gestion des risques.

Le 3 août 2020, le conseil d'administration a approuvé une augmentation à 5 775 900 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la valeur marchande. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

8. ARRANGEMENT HORS BILAN

La Société n'a aucun arrangement hors bilan au 30 juin 2021.

9. TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par Ingrid Martin, chef de la direction financière, a facturé des honoraires de comptabilité de 136 386 \$ (101 208 \$ durant l'Exercice 2020) dont 31 986 \$ (31 270 \$ durant l'Exercice 2020) pour son équipe;
- Au 30 juin 2021, le montant dû aux parties liées s'élevait à 5 888 \$ (5 240 \$ au 30 juin 2020).

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Voir les sections 3.1.4 et 3.8 sur les propriétés Belleterre et Mosseau.

11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour les nouvelles normes comptables, veuillez vous référer à la note 3.16 des États financiers du 30 juin 2021.

12. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les principaux jugements et estimations comptables sont détaillés dans les États Financiers du 30 juin 2021 à la note 4.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour la description des instruments financiers et des risques y étant associés, veuillez vous référer aux notes 3.2 et 16 des États Financiers du 30 juin 2021.

14. FACTEURS DE RISQUES

Les énoncés suivants présentent un certain nombre de risques importants qui, de l'avis de la direction, peuvent avoir une incidence sur les affaires de la Société. Il existe également d'autres risques, non décrits ci-dessous, qui existent actuellement ou qui pourraient survenir dans le futur à l'égard des opérations de la Société.

14.1 Risques inhérents à l'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées auront une ressource économique ou seront ultimement développées en mines productrices.

Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenu ou de retour sur investissement et il n'y a aucune assurance qu'elle va générer des revenus, opérer de façon profitable ou donner un retour sur investissement dans le futur.

14.2 Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales inconnues des premières nations ou des gouvernements, ou au non-respect de dispositions réglementaires.

14.3 Permis et licences

Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société peut obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

14.4 Compétition

L'industrie minière est hautement compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec certaines compagnies possédant de plus grandes ressources financières et habilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

14.5 Règlements environnementaux

Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, dirigeants et employés. Le coût de conformité aux changements ou les règles gouvernementales ont le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

14.6 Conflits d'intérêts

Certains administrateurs ou dirigeants de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations pourraient provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs et dirigeants de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils puissent avoir dans tout projet ou opportunité de la Société.

14.7 Besoins en capitaux

L'exploration et développement des propriétés de la Société exigeront du financement supplémentaire. Les sources de fonds disponibles pour la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et la vente des actions cotées qu'elle détient. Il n'existe aucune assurance que de tels financements futurs seront disponibles à la Société ni qu'ils le seront selon des modalités favorables à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les affaires de la Société et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans une propriété.

14.8 Employés clés

La direction de la Société repose sur quelques dirigeants et employés clés, dont la perte pourrait avoir un effet négatif sur ses opérations.

14.9 Agence du Revenu du Canada et agences provinciales

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence du Revenu du Canada ou les agences provinciales soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada ou sous tout équivalent provincial.

15. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croient, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la Société à respecter les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs.

Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société.

Vior Inc.

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021

Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.

Le 13 octobre 2021

(signé) Mark Fedosiewich

Président et chef de la direction

(signé) Ingrid Martin

Chef de la direction financière